

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1575

26 juin 2008

SOMMAIRE

Adrifin Luxembourg S.A. (SPF)	75565	Luxembourg Company of Metals & Alloys	75571
Allemanic Retail S.A.	75562	Marienberg S.A.	75556
Allied Dynamics Holding S.A.	75570	Mega Europe Finance	75555
AMC - Auto Mécanique & Carrosserie Sàrl	75554	Merrill Lynch Paris Nursing 4	75572
Anvil Properties S.à r.l.	75558	MGE Roermond (Phase 2) S.à r.l.	75564
Aprovia Group Holding	75565	Newpak S.A.	75556
Arcobaleno Fund	75569	Nikky Investments S.A.	75557
Aryt Holding S.A.	75567	Obelisque S.A.	75555
Athamas S.A.	75598	Pamoja Capital Holdings (Lux 1) S.à r.l.	75562
Azla Holding S.A.	75585	Planalto S.A.	75562
Belano Holding S.A.	75598	PMV Luxembourg S. à r. l.	75580
Centrum NS Luxembourg Sàrl	75595	Sella Global Strategy Sicav	75568
Cercom S.A.	75570	Société Luxembourgeoise de Transports S.A.	75555
Cofeba S.à r.l.	75573	SOFI Asia Investments S.à r.l.	75566
COLT Telecom Group S.A.	75583	Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A.	75558
Compagnie Financière Ottomane S.A. ...	75571	Toivo S.A.	75591
Euro Logistics & Trading S.A.	75571	Transcom WorldWide S.A.	75569
Finoinvest	75554	Trianit S.A.	75573
Galaxy	75595	Tropical Aquaculture Europe S.A.	75554
Genytek S.A.	75570	UTS S.A., United Trading Systems S.A.	75570
Hanseatic Retail S.A.	75561	Value Secondary Investments Management S.A.	75557
Idefix S.A.	75572	Viking Capital S.A.	75556
Immowest Lux VI Sàrl	75585	Voltaire Group S.A.	75568
Immowest Lux V Sàrl	75574	West Luxcon Holdings S.A.	75585
International Capital Growth (Luxembourg) S. à r.l.	75558	World Business Technology W.B.T.	75570
International Education and Leisure Trust Holding S.A.	75571		
Joni Alma, Société Civile Immobilière ...	75565		
LB Software S.A.	75567		

AMC - Auto Mécanique & Carrosserie Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlinge, 7B, Z.A. Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 127.387.

Par la présente, le soussigné COSTA MOREIRA Adelino Fernando né le 26/06/1967 à Fradelos/Vila Nova da Famalico (Portugal) et domicilié au 114, rue de Belvaux L - 4026 ESCH-SUR-ALZETTE, donne sa démission avec effet immédiat en tant que gérant technique au sein de A.M.C. Auto Mécanique & Carrosserie S.A sise 7b, Zone d'Activité à L - 3961 EHLANGE-SUR-MESS

Esch-sur-Alzette, le 13/09/2007.

COSTA MÓREIRA Adelino Fernando.

Référence de publication: 2008072902/9061/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02494. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Finoinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 51.410.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 13 mai 2008

Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Lieve DE METS, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Business Management S.à.r.l, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Lux Konzern S.à.r.l, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008072944/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ08029. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Tropical Aquaculture Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 118.280.

EXTRAIT

La nouvelle adresse de Monsieur Laurent METIVIER, administrateur et administrateur délégué à la gestion journalière de la société, est la suivante:

- Le Presbytère, F-61120 le Panthou.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008072948/317/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00247. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Obelisque S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 37.047.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008072945/655/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00092. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Mega Europe Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.228.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de la société Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008072946/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07346. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

TRASOLUX, Société Luxembourgeoise de Transports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7-9, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.848.

—
Le mandat de Monsieur Joël GOUBET n'a pas été renouvelé lors de l'assemblée générale du 26 mai 2006.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008073072/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07313. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Marienberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 91.795.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 20 février 2008 que:

- Monsieur Riccardo BIAGGI, consultant, demeurant à CH-6932 Breganzona (Suisse), 2, Via Prevagno, Maître Charles DURO et Maître Marianne GOEBEL, tous deux avocats et demeurant tous deux à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle ont été reconduits aux fonctions d'administrateurs de la société.

- la société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, a été reconduite aux fonctions de commissaires aux comptes de la société.

La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera d'un an et prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009 et qui statuera sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2008.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008072947/317/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00237. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Viking Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 28.179.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 26 mai 2008 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société pour une durée d'un an:

* Monsieur Torstein HAGEN, résidant à SW19 5NT LONDON, 2 Clockhouse Close;

* Maître Charles DURO, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;

* Maître Karine MASTINU, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

- A été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société:

* la société Fiduciaire Grand-Ducale S.A. avec siège social à L-2419 Luxembourg 3, rue du Fort Rheinsheim.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2009.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008072949/317/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01214. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Newpak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 54.045.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 mai 2008

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de M. Marc LIMPENS, employé privé, domicilié

professionnellement au 23, avenue Monterey, L- 2086 Luxembourg. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 16 mai 2008.

Certifié sincère et conforme

NEWPAK S.A.

A. RENARD / S. KRANCENBLUM

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008072953/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00981. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Nikky Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 88.539.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 mai 2008

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, domicilié professionnellement au 23, avenue Monterey, L- 2086 Luxembourg. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 16 mai 2008.

Certifié sincère et conforme

NIKKY INVESTMENTS S.A.

A. RENARD / N. THIRION

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008072952/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00982. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Value Secondary Investments Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.493.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 25 avril 2008 que:

- le mandat d'administrateur de Monsieur Massimo Longoni, conseiller économique, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, le mandat d'administrateur de Monsieur Gery-Charles de Meeüs d'Argenteuil, directeur de sociétés, ayant son adresse privée à Maison 112E, L-9991 Weiswampach, le mandat d'administrateur de Madame Arianne Neumark, directeur de sociétés, ayant son adresse privée à Via Telesio, 12, 20145 Milan Italie ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marcel Stephany, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange ont été renouvelés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073035/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04571. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Anvil Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint-Esprit.
R.C.S. Luxembourg B 127.579.

Il résulte de résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 23 mai 2008 que Monsieur Charles Roemers, né le 15 mars 1965 à Moresnet (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), a été nommé gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Suite à cette nomination, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

- M. Jean-François Trapp, gérant de classe A;
- M. Charles Roemers, gérant de classe A;
- Mme Denise Wolf, gérant de classe B;
- M. Bruce Lowry, gérant de classe B;
- M. Michael Connor, gérant de classe B; et
- Mme Denise Fletcher, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008072983/7959/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01547. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 82.516.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008073009/220/12.

(080082126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

International Capital Growth (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.275,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 117.455.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

For an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of International Capital Growth (Luxembourg) S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 117.455, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated June 22, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under the number 1650 and dated August 31, 2006 (the Company),

1) SO.FI.RE. Società Fiduciaria E Di Revisione S.r.l., a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Via Pietro Giannone 9, I-20154 Milan, Italy, here represented by Anne Singer, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 15, 2008;

2) Hawk Assets Limited, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at c/o Rawlinson & Hunter, HM 1556 Hamilton HMFx, Bermuda, here represented by Anne Singer, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 13, 2008;

3) Gabriel Fiduciaria S.r.l., a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Via del Quartieri, 6, I-40045 Turin, Italy, here represented by Anne Singer, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 16, 2008;

And

4) Istifid S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Viale Jenner 51, I-20159 Milan, Italy, here represented by Anne Singer, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 13, 2008.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. Melior Trust S.p.A, a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Via Francesco Siacci 2/B, I-00197 Roma, Italy, Gabriel Fiduciaria S.r.l., a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Via del Quartieri, 6, I-40045 Turin, Italy, SO.FI.RE. Società Fiduciaria E Di Revisione S.r.l., Hawk Assets Limited, and Istifid S.p.A., are the sole shareholders of the Company;

II. The Company's share capital is presently set at thirteen thousand nine hundred euro (EUR 13,900) represented by five hundred and fifty-six (556) shares with a par value of twenty five euro (EUR 25);

III. The agenda of the Meeting is as follows:

1) Amendment of the articles of association of the Company (the Articles) by the deletion of the second sentence of article 6, third indent.

2) Decrease of the subscribed share capital of the Company by six hundred and twenty-five euro (EUR 625,-) by cancellation of the twenty-five (25) shares transferred by Leonardo Capital Fund SPC Ltd., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Road Town, BVI-71 Tortola, British Virgin Islands to the Company on April 30, 2008 (the Redeemed Shares), so that the share capital of the Company is set at thirteen thousand two hundred and seventy-five euro (EUR 13,275) divided into five hundred and thirty-one (531) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

3) Amendment of article 6, first indent, of the articles of association of the Company to reflect the above share capital decrease, as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at thirteen thousand two hundred and seventy-five euro (EUR 13,275) represented by five hundred and thirty-one (531) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up."

IV. Each shareholder has been convened by means of notices anticipated by email and sent on by registered letters, reproducing the agenda and indicating the date of the Meeting.

V. Four hundred and ninety-nine (499) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25), representing eighty-nine percent (89%) of the Company's share capital are duly present or represented at this Meeting so that the Meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known to the shareholders.

VI. The shareholders, present or represented, have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to amend the Articles by the deletion of the second sentence of article 6, third indent, of the Articles.

Second resolution

The shareholders resolve to decrease the subscribed share capital of the Company by six hundred and twenty-five euro (EUR 625,-) by cancellation of twenty-five (25) Redeemed Shares, so that the share capital of the Company is set at thirteen thousand two hundred and seventy-five euro (EUR 13,275) divided into five hundred and thirty-one (531) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders resolve to amend article 6, first indent of the Articles, which will henceforth have the following wording:

"The Company's corporate capital is fixed at thirteen thousand two hundred and seventy-five euro (EUR 13,275) represented by five hundred and thirty-one (531) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up."

There being no further business, the Meeting is terminated.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder, the proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Pour une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de International Capital Growth (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.455, constituée selon un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, du 22 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1650 (la Société),

1) SO.FI.RE. Società Fiduciaria E Di Revisione S.r.l., une société de droit italien ayant son siège social à via Pietro Giannone 9, Milan I-20154, Italie, ici représentée par Anne Singer, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 mai 2008;

2) Hawk Assets Limited, une société de droit des Bermudes ayant son siège social à c/o Rawlinson & Hunter, HM 1556 Hamilton HMFx, Bermudes, ici représentée par Anne Singer, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 mai 2008;

3) Gabriel Fiduciaria S.r.l., une société de droit italien ayant son siège social à Via del Quartieri, 6, I-40045 Turin, Italie, ici représentée par Anne Singer, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 mai 2008;

Et

4) Istifid S.p.A., une société de droit italien ayant son siège social à Viale Jenner 51, I-20159 Milan, Italie, ici représentée par Anne Singer, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 mai 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Melior Trust S.p.A., une société de droit italien ayant son siège social à via Francesco Siacci 2/B, Rome I-00197, Italie, Gabriel Fiduciaria S.r.l., une société de droit italien ayant son siège social à Via del Quartieri, 6, I-40045 Turin, Italie, SO.FI.RE. Società Fiduciaria E Di Revisione S.r.l., Hawk Assets Limited et Istifid S.p.A., sont les seuls associés de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à treize mille neuf cents euros (13.900 EUR), représenté par cinq cent cinquante-six (556) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

III. La présente Assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1) Modification des statuts de la Société (les Statuts) par la suppression de la deuxième phrase du troisième alinéa de l'article 6 des Statuts;

2) Réduction du capital social de la Société d'un montant de six cent vingt-cinq euros (625 EUR) par l'annulation de vingt-cinq (25) parts sociales cédées par Leonardo Capital Fund SPC Ltd., une société de droit des Iles Vierges ayant son siège social à Road Town, BVI-71 Tortola, Iles Vierges, à la Société le 30 avril 2008 (les Parts Cédées) pour ainsi fixer le capital social de la Société à un montant de treize mille deux cent soixante-quinze euros (13.275 EUR) représenté par cinq cent trente et une (531) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR).

3) modification de l'article 6, alinéa premier, des Statuts pour refléter la réduction de capital comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé à un montant de treize mille deux cent soixante quinze euros (13.275 EUR) représenté par cinq cent trente et une (531) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune."

IV. Chaque associé a été dûment convoqué aux moyens d'une convocation envoyée par courriel et par lettre recommandée, reproduisant l'ordre du jour et indiquant la date de l'Assemblée.

V. Quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR), représentant quatre-vingt-neuf pour cent (89%) du capital social de la Société sont dûment présents ou représentés à cette Assemblée afin que l'Assemblée puisse valablement décider de toutes les points figurant à l'ordre du jour et dont les Associés ont connaissance.

VI. Les associés, présents ou représentés, ont pris les résolutions suivantes:

75561

Première résolution

Les associés décident de modifier les Statuts en supprimant la deuxième phrase du troisième alinéa de l'article 6 des Statuts.

Deuxième résolution

Les associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de six cent vingt-cinq euros (625 EUR) par l'annulation des vingt-cinq (25) Parts Cédées pour ainsi fixer le capital social de la Société à un montant de treize mille deux cent soixante-quinze euros (13,275 EUR) représenté par cinq cent trente et une (531) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 6, alinéa premier, des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à un montant de treize mille deux cent soixante-quinze cent euros (13.275 EUR) représenté par cinq cent trente et une (531) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Singer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2008, LAC/2008/20553. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008074211/5770/161.

(080084128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Hanseatic Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.837.

Extrait des résolutions de l'Associé unique du 22 janvier 2008

L'associé de Hanseatic Retail S.A. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marc Torbick, en tant qu'administrateur de type B, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Claudine Schinker, née le 31 Mars 1964 à Pétange, Luxembourg, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'administrateur de type B de la société pour une durée de six ans, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 04 mars 2008.

Corinne Muller

Mandataire

Référence de publication: 2008074636/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02081. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Allemanic Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.835.

—
Extrait des résolutions de l'Associé unique du 22 janvier 2008

L'associé de Allemanic Retail S.A. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marc Torbick, en tant qu'administrateur de type B, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Claudine Schinker, née le 31 Mars 1964 à Pétange, Luxembourg, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'administrateur de type B de la société pour une durée de six ans, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03 mars 2008.

Corinne Muller

Mandataire

Référence de publication: 2008074635/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Planalto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.431.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil der Gesellschaften und Vereinigungen.

Junglinster, den 9. Juni 2008.

Für die Gesellschaft

Für gleichlautende Abschrift

Für Maître Jean SECKLER

Notar

Auf Grund von Beauftragung Monique GOERES

Référence de publication: 2008074752/231/15.

(080084360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Pamoja Capital Holdings (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.987.

In the year two thousand eight, on the twenty-first day of May.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- White Squall Investments Limited, with registered office at TMF Place, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under the number 1428334,

- Pomelo Investments Limited, with registered office at TMF Place, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under the number 1430228,

- Persaid Company Limited, with registered office at TMF Place, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under the number 1409495,

- Rochester Finance Holding Limited, with registered office at TMF Place, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under the number 1428529,

all here represented by Mrs Katrin LANGNER, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of four proxies dated May 21 2008.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the actual shareholders of Pamoja Capital Holdings (Lux 1) S.à r.l., constituted by a deed of the undersigned notary on the 4th of October 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2725 of November 27th, 2007;

- that the shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the subscribed capital by an amount of EIGHT HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EUROS (850,000.- EUR) to bring it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) to the amount of EIGHT HUNDRED AND SIXTY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (862,500.- EUR) by the issuance of THIRTY-FOUR THOUSAND (34,000) new shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The other shareholders waived to their preferential subscription rights, there upon appeared

Persaid Company Limited, prenamed, and represented as stated here above, which declares to subscribe for the THIRTY-FOUR THOUSAND (34,000) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of EIGHT HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EUROS (850,000.- EUR) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders decide to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at EIGHT HUNDRED SIXTY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (862,500.- EUR), represented by THIRTY-FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED (34,500) shares of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately SIX THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (6,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- White Squall Investments Limited, ayant son siège social à TMF Place, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée sous le numéro 1428334,

- Pomelo Investments Limited, ayant son siège social à TMF Place, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée sous le numéro 1430228,

- Persaid Company Limited, ayant son siège social à TMF Place, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée sous le numéro 1409495,

- Rochester Finance Holding Limited, ayant son siège social à TMF Place, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée sous le numéro 1428529,

toutes ici représentées par Madame Katrin LANGNER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de quatre procurations datées du 21 mai 2008.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seules associées de la société à responsabilité limitée Pamoja Capital Holdings (Lux 1) S.à r.l., constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 4 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2725 du 27 novembre 2007.

- Qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident d'augmenter le capital social à concurrence de HUIT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (850.000,- EUR) pour porter son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) à HUIT CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (862.500,- EUR) par l'émission de TRENTE-QUATRE MILLE (34.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Les autres associées ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, est alors intervenue aux présentes:

Persaid Company Limited, précitée et représentée comme dit ci-avant, laquelle déclare souscrire les TRENTE-QUATRE MILLE (34.000) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces de sorte que le montant de HUIT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (850.000,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique déclare modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à HUIT CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (862.500,- EUR), représenté par TRENTE-QUATRE MILLE CINQ CENTS (34.500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (25,- EUR) chacune."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ SIX MILLE CINQ CENTS EUROS (6.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. LANGNER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2008, LAC/2008/21355. — Reçu à 0,50%: quatre mille deux cent cinquante euros (EUR 4.250,-).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008074206/220/111.

(080084338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

MGE Roermond (Phase 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.575,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 96.146.

Extrait de la décision de l'associé unique du 29 février 2008

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Stefano STROPPIANA de son mandat de gérant avec effet immédiat. Est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Stefano STROPPIANA avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

Monsieur Luigi BATTUELLO, company director, demeurant via G Di Vittorio, 22, Travaco Siccomario 27020, Italie

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008073068/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00466. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Aprovia Group Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.465.300,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 87.080.

Le nouveau siège social de l'associé et gérant de catégorie B, Carlyle Publishing Luxembourg S.C.A., est le suivant: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le nouveau siège social de l'associé, Carlyle Publishing Luxembourg 2 S.C.A., est le suivant: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La nouvelle adresse de l'associé et gérant de catégorie A, Nicolas Paulmier, est la suivante: 1, St John's Place, EC1M 4NP, Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073079/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08642. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080082281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Adrifin Luxembourg S.A. (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 136.535.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique du 21 mai 2008 que l'actionnaire a accepté:

- la démission avec effet immédiat de Hermanus R.W. Troskie en tant qu'administrateur de la Société;
- la nomination avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de John Kleynhans, né le 30 octobre 1969 à Oberholzer, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073081/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01199. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080082307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Joni Alma, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg E 3.910.

STATUTS

Entre

- 1) Monsieur Alex WEBER, directeur de sociétés, demeurant à L-3315 Bergem 4, Am Haff
- 2) Monsieur Matthias SCHMITT, directeur de sociétés, demeurant à L-2316 Luxembourg, 118, boulevard du Général Patton,

les soussignés ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile qu'ils constituent entre eux:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation d'immeubles à acquérir exclusivement pour son propre compte, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Art. 2. La société prend la dénomination de JONI ALMA, Société Civile Immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par anticipation par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participants.

Art. 4. Le siège social est établi à Niederanven.

Art. 5. Le capital social est fixé à mille deux cents Euros (1.200,- €), représenté par cent vingt (120) parts d'une valeur nominale de dix Euros (10,- €) chacune, réparties comme suit:

- a) Alex WEBER: 60 parts
- b) Matthias SCHMITT: 60 parts

Toutes les parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de mille deux cents Euros (1.200,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Tout associé désirant céder ses parts doit les proposer en priorité aux autres associés.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

Les héritiers ne pourront céder leurs parts que conformément aux stipulations de l'article 6 desdits statuts.

Art. 8. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs associé(s) ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associé(s) en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe, La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 9. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés à la majorité des parts sociales.

Art. 11. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 12. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les statuts.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les prédicts associés se réunissent en assemblée générale et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à deux (2).

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alex WEBER, préqualifié,
- Monsieur Matthias SCHMITT, préqualifié.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers par la seule signature conjointe des gérants. Pour tout engagement financier ne dépassant pas 1.500,- €, la société pourra valablement être engagée par la seule signature d'un des gérants.

2) Le siège social de la société est établi à Niederanven, 141, route de Trèves.

Niederanven, le 4 juin 2008.

Alex WEBER / Matthias SCHMITT.

Référence de publication: 2008073148/9052/60.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01287. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

SOFI Asia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.653.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51743 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008073568/211/11.

(080082709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

LB Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 85.270.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Pan European Ventures S.A., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Fabio Spadoni, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de son poste d'administrateur de la société et nomme en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073543/655/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01059. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Aryt Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 44.601.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 mai 2008

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Fabio Spadoni, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073541/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04084. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Voltaire Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 118.557.

Extrait de l'Assemblée Générale des actionnaire du 2 avril 2008

Les Actionnaires de Voltaire Group SA se sont réunis au siège de la société à Luxembourg le 2 avril 2008 à 10.00 a.m. Ils ont voté à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Les actionnaires acceptent la démission de Monsieur Joseph Benhamou, résidant au 106, route de Florissant, CH-1206 Genève,

Ils élisent en qualité d'administrateurs Monsieur Jean François CASANOVA, citoyen français demeurant professionnellement au 52, rue de Ponthieu F-75008 Paris et Monsieur Malik YOUYOU, citoyen français demeurant professionnellement au «Sadovnicheskaya nab.69, 115035 Moscou.

Tous deux ont accepté leur fonction et sont nommés pour une période de 4 ans.

La résolution numéro une est prise à l'unanimité

Deuxième résolution

Les actionnaires décident d'accepter la démission de Monsieur Jean Bernard ZEIMET, commissaire aux comptes résidant professionnellement au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg,

Afin de pourvoir à son remplacement, les actionnaires décident de nommer la société «COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION S.à r.l», société de droit luxembourgeois, ayant son siège au 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel.

La résolution numéro deux est prise à l'unanimité

Copie conforme à l'original

VOLTAIRE GROUP S.A.

29, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg

Matthieu VAN DE CASTEELE

Secrétaire administratif

Référence de publication: 2008073530/8817/31.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02319. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Sella Global Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.772.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 18 avril 2008 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs:

- Madame Mara CAROLLO, ayant son adresse professionnelle au 2, via Italia, I-13900 Biella (Italie);
- Monsieur Luciano RINZULLO, ayant son adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Madame Concetta IORIO, ayant son adresse professionnelle au 13, Via Vittor Pisani, L-20124 Milano (Italie);
- Monsieur Gabriele SPROCATI, ayant son adresse professionnelle au 13, via Vittor Pisani, I-20124 Milan (Italie); et
- Monsieur Attilio VIOLA, ayant son adresse professionnelle au 2, via Italia, I-13900 Biella (Italie).

2. Le mandat de Deloitte S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Neudorf (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que réviseur de la Société a été renouvelé.

Leurs mandats seront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société appelée à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.
4, bld Royal, L-2449 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008073549/1494/29.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05793. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080083090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Arcobaleno Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.352.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 16 avril 2008 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs:

- Monsieur Roberto DI CARLO, administrateur, demeurant au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Andrea PRENCIPE, administrateur, demeurant au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Antonio GRASSO, administrateur, demeurant au 100 Lungolago Motta n° 100, CH-6815 Melide;
- Monsieur Angelo LAZZARI, administrateur, demeurant au 6, Via Albricci, I-24067 Sarnico.

2. Le mandat de Deloitte S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Neudorf, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur de la Société a été renouvelé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société appelée à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.
4, bld Royal, L-2449 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008073550/1494/27.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05786. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080083082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Transcom WorldWide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Luxembourg, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 59.528.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Pour la société
Paul DECKER
Le Notaire

Référence de publication: 2008073564/206/13.

(080083064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

UTS S.A., United Trading Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 96.362.

Allied Dynamics Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 96.230.

Cercom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 96.432.

Genytek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 79.062.

World Business Technology W.B.T., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 86.392.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugements rendus le 05 juin 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ième} chambre, a ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

- UTS S.A, United Trading Systems SA, avec siège social à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, (n° RCS B 96.362),
- ALLIED DYNAMICS HOLDING S.A, avec siège social à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, (n° RCS B 96.230),
- CERCOM SA, avec siège social à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, (n° RCS B 96432),
- GENYTEK SA, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, (n° RCS B 79062),
- WORLD BUSINESS TECHNOLOGY W.B.T SA, avec siège social à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, (n° RCS B 86.392).

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et nommé liquidateur des sociétés susmentionnées, M^e Bakhta TAHAR, avocat au barreau du Luxembourg.

p. les sociétés en liquidation

Bakhta TAHAR

Liquidateur

Référence de publication: 2008073587/5049/50.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02866. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02868. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02870. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02871. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02873. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

(080083033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

(080083034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

(080083035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

(080083038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Luxembourg Company of Metals & Alloys, Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité ZARE.
R.C.S. Luxembourg B 55.567.

Il résulte d'une lettre adressée en date du 9 janvier 2008 aux administrateurs et aux actionnaires de la société LUXEMBOURG COMPANY OF METALS & ALLOYS que la décision suivante a été prise:

Démision de la société COMPTIS S.A. (en liquidation) en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat à la date du 9 janvier 2008.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pour la société LUXEMBOURG COMPANY OF METALS & ALLOYS

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

15, bld. Roosevelt, B.P.814, L-2018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008073119/687/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00938. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080081954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

International Education and Leisure Trust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 63.694.

Le bilan au 31 Décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008073118/1012/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01458. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080082579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Compagnie Financière Ottomane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 44.561.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE OTTOMANE

23, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008073410/9/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01737. - Reçu 38,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080082610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Euro Logistics & Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 110.133.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 28 septembre 2007 que:

1. L'assemblée générale ratifie la cooptation de Monsieur Patrick MOINET en date du 15 décembre 2006 en tant qu'administrateur suite à la démission de Monsieur David DE MARCO.

2. Sont réélus administrateur, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2011:

- Monsieur Bruno BEERNAERTS
- Monsieur Patrick MOINET
- Monsieur Alain LAM

3. L'assemblée générale décide de nommer, avec effet immédiat, pour la même période, la société «BF Consulting Sàrl», ayant son siège, suite à un changement d'adresse au 1, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, comme nouveau commissaire de la société, en remplacement de la société «Certifica Luxembourg Sàrl» ayant son siège au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008073114/6312/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08452. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Idefix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.557.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/06/08.

Signature.

Référence de publication: 2008073123/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07678. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Merrill Lynch Paris Nursing 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 129.990.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 mai 2008

En date du 21 mai 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Peter RIEDEL de son mandat de gérant de la Société avec effet au 28 avril 2008;
- d'accepter la démission de Monsieur Guy HARLES de son mandat de gérant de la Société avec effet au 28 avril 2008;
- de nommer Monsieur Michel RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant comme adresse professionnelle: 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 28 avril 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur John KATZ
- Monsieur Mark FENCHELLE
- Monsieur Michel RAFFOUL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

MERRILL LYNCH PARIS NURSING 4

Signature

Référence de publication: 2008073178/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01579. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Cofeba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 56.279.

L'an deux mille huit, le neuf mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange

Ont comparu:

1) Monsieur Marc LAMBERT; gérant de société, né à Luxembourg, le 25 octobre 1961, demeurant à B-6717 Lischert/Attert, 221, chemin des Noisetiers,

2) La société à responsabilité limitée «KANA IMMOBILIARE S.à.r.l.», avec siège à L-8437 Steinfort, 58, rue de Koerich, (RC B No 125.924), ici représentée par ses deux gérants:

- Monsieur Patrick HISETTE, gérant de sociétés, né à B Arlon, le 1^{er} novembre 1968, agissant en nom personnel et au nom et pour compte de:

- Madame Isabelle CUMANI, assistante de direction, née à Villerupt, le 6 décembre 1976, les deux demeurant à L-8826 Perlé, 8, Grand-Rue,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte

agissant en leurs qualités d'associés uniques (suite à des cessions de parts) de la société à responsabilité limitée «CO-FEBA S.à.r.l.», avec siège à L- 8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid, (RC No B 56.279), constituée suivant acte notarié du 24 septembre 1996, publié au Mémorial C No 619 du 29 novembre 1996.

Lesquels comparants ont requis le notaire de documenter les changements suivants:

1. Nouvelle répartition du capital social

Suite aux cessions de parts ci-dessus énoncées, le capital social est souscrit comme suit:

	parts sociales
- Monsieur Marc LAMBERT; préqualifié,	50
- La société à responsabilité limitée KANA IMMOBILIARE S.à.r.l., préqualifiée,	50
Total:	100

2. Gérance

Sont nommés gérants:

a) gérant administratif, Monsieur Patrick HISETTE, préqualifié.

b) gérant technique: Monsieur Marc LAMBERT, préqualifié.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent quarante euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: LAMBERT, HISETTE, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 19 mai 2008, Relation: EAC/2008/6602. — Reçu: douze euros EUR 12.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 mai 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008073001/207/45.

(080082072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Trianit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.634.

Im Jahre zwei tausend und acht, den sechsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz zu Luxemburg.

Traten die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft "TRIANIT S.A.", mit Sitz zu L-1724 Luxemburg, 13, Boulevard du Prince Henri, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen;

genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 77.634, wurde gegründet durch Urkunde vom 9. August 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 112 vom 14. Februar 2001.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Jens BOHNWAGNER, Chief Technology Officer, wohnhaft in Keispelt.

Der Vorsitzende bezeichnet zum Schriftführer und die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Hubert JANSSEN, Jurist, berufsmässig wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A.- Dass aus einer vom Versammlungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Aktieninhaber respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und von dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden, ebenso wie die ordnungsgemäss durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

- 1) Sitzverlegung von Luxemburg nach L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.
- 2) Änderung von Artikel 3, erster Absatz.

Nach Diskussion, nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von Luxemburg nach L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst die Generalversammlung Artikel 3, erster Absatz, abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Der Sitz der Gesellschaft ist in Bertrange."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Unterzeichnet: J. BOHNWAGNER, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mai 2008. Relation: LAC/2008/18957. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (unterzeichnet): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 21. Mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008073183/211/49.

(080082701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Immowest Lux V Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 139.135.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty ninth of May.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Immowest Beteiligungs GmbH, having its registered office at A-1010 Vienna, Bankgasse 2, registered with the Austrian Trade Register under number 212803x,

here represented by Flora Gibert, residing professionally at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy hereto attached.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Immowest Lux V Sarl".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25,-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of any two managers together.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of May and ends on the 30th of April, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 30th of April 2009.

Art. 16. Each year, with reference to 30th of April, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by

carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by IMMOWEST BETEILIGUNGS GmbH, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above named Immowest Beteiligungs GmbH, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

The sole partner has passed the following resolutions:

a. The following have been appointed as managers:

- Valerie Cooke, born on 24 May 1977 in Limerick (Ireland), residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Willem-Arnoud van Rooyen, born on 28 July 1975 in Rotterdam (the Netherlands), residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Thomas Hetz, born on 2 October 1960 in Lichtenfels (Germany), residing at Bankgasse 2, A-1010 Vienna (Austria).

b. The duration of their mandate is unlimited.

c. The registered office of the Company is established in Carre Bonn, 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Immowest Beteiligungs GmbH, ayant son siège social Bankgasse 2, A-1010 Vienne, Autriche, immatriculée auprès du registre du commerce autrichien sous le numéro 212803x,

ici représentée par Hubert Janssen, ayant son adresse professionnelle au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, et/ou Xavier De Cillia, ayant son adresse professionnelle 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

en vertu d'une procuration ci-jointe.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "Les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "ImmoWest Lux V Sarl".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société, en proportion directe du nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier mai et se termine le 30 avril, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 30 avril 2009.

Art. 16. Chaque année, au trente avril, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par Immoweast Beteiligungs GmbH, préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents Euro.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

a. Sont nommés gérants:

- Valerie Cooke, née le 24 mai 1977 à Limerick (Irlande), demeurant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Willem-Arnoud van Rooyen, né le 28 juillet 1975 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Thomas Hetz, né le 2 octobre 1960 à Lichtenfels (Allemagne), demeurant professionnellement Bankgasse 2, A-1010 Vienne (Autriche).

b. La durée de leur mandat est illimitée.

c. Le siège social de la Société est fixé à Carre Bonn, 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 juin 2008, Relation LAC/2008/22018. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur ff. (signé): FRANCK SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008074193/211/314.

(080084550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

PMV Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.759.

In the year two thousand and eight on the twenty-seventh of May.

Before us Maître Joseph ELVINGER, civil law notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The company "Participações Morro Vermelho S.A.", a company duly incorporated and existing under the laws of Brazil and having its registered office at Rua Funchal, 160, São Paulo - SP, Brazil

here represented by Mr Sébastien PECHEUX, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares the following:

- Participações Morro Vermelho S.A. is the sole partner of the company "PMV Luxembourg S.à r.l.", having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 100.759 incorporated by deed of the undersigned notary on the 27th of April, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 8th of July, 2004, number 703. The articles of incorporation have

been modified last pursuant to a deed of the undersigned notary, on 5th of May 2008, under process of publication in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C* ("the Company");

- that the Company's share capital is presently set at one hundred and three million five hundred forty-nine thousand and one hundred EUR (EUR 103,549,100.-) represented by four million one hundred forty-one thousand nine hundred and sixty-four (4,141,964) shares of twenty-five EUR (EUR 25.-) each, fully paid up.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

First resolution

Participações Morro Vermelho S.A. acting in its capacity of sole partner of the Company, represented as stated hereabove, decides to increase the Company's subscribed capital by an amount of seven million seven hundred and sixty-four thousand five hundred EUR (EUR 7,764,500.-) in order to raise it from its current amount of one hundred and three million five hundred forty-nine thousand and one hundred EUR (EUR 103,549,100.-) to one hundred and eleven million three hundred thirteen thousand and six hundred EUR (EUR 111,313,600.-) by the creation and issuance of three hundred ten thousand five hundred and eighty (310,580) new shares with a par value of twenty-five EUR (EUR 25.-), having the same rights and obligation of the existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, Participações Morro Vermelho S.A. prenamed and represented as stated hereabove declares to subscribe for the three hundred ten thousand five hundred and eighty (310,580) new shares and to have it fully paid up by conversion into capital of an unquestionable, outstanding and immediately payable claim held by the shareholders Participações Morro Vermelho S.A. prenamed towards the Company of an amount of twelve million two hundred and eighty-five thousand USD (USD 12,285,000.-) corresponding to seven million seven hundred sixty-four thousand and five hundred five EUR and twelve CENTS (EUR 7,764,505.12-) as per the exchange rate of 1.58220 published by the European Central Bank date April 21st, 2008.

The contribution made to the Company results from a declaration issued on May, 2008 by the legal representative of Participações Morro Vermelho S.A based on interim accounts of the company as at April 30, 2008 attached hereto.

It also results from a certificate issued on May, 2008 by the management of the Company that:

- the said claim is an executable document and is based on written loan documentation, attached hereto;
- the claim is unquestionable, outstanding and immediately payable;
- there exist no impediments to the contribution of the claim for a amount twelve million two hundred and eighty-five thousand USD (USD 12,285,000.-). The surplus between the nominal value of the new shares and the value of the contribution in kind will be transferred to a share premium account of the Company.

Such declaration and such certificate after signature ne varietur by the proxy holder in his hereabove stated capacity and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authority.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the sole partner decides to amend Article 7 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 7.** The issued share capital of the Company is one hundred and eleven million three hundred thirteen thousand and six hundred EUR (EUR 111,313,600.-) represented by four million four hundred fifty-two thousand five hundred and forty-four (4,452,544) shares of twenty-five EUR (EUR 25.-) each, fully paid-up and subscribed."

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about 43,500.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in his hereabove stated capacities known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société "Participações Morro Vermelho S.A", constituée sous la législation de l'Etat du Brésil ayant son siège social au Rua Funchal, 160, São Paulo - SP, Brésil;

ici représentée par Mr Sébastien PECHEUX, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

- Participações Morro Vermelho S.A, précitée déclare être l'unique associée de la société "PMV Luxembourg S.à r.l." ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.759, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 703 du 8 juillet 2004. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, du 5 mai 2008, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

- le capital de la Société est actuellement fixé à cent trois million cinq cent quarante neuf mille cent EUR (EUR 103,549,100.-) représenté par quatre million cent quarante et un mille neuf cent soixante-quatre (4,141,964) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq EUR (EUR 25.-) chacune, intégralement libérées.

L'associée unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Premier résolution

Participações Morro Vermelho S.A agissant en sa qualité d'associée unique de la Société et représentée comme dit ci-avant décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de sept million sept cent soixante-quatre mille cinq cent EUR (EUR 7,764,500.-) à l'effet de porter son montant actuel de cent trois million cinq cent quarante-neuf mille cent EUR (EUR 103,549,100.-) à cent onze million trois cent treize mille six cent EUR (EUR 111,313,600.-) par la création et l'émission de trois cent dix mille cinq cent quatre-vingt (310,580) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq EUR (EUR 25.-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Ces faits exposés, Participações Morro Vermelho S.A., précitée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire aux trois cent dix mille cinq cent quatre-vingt (310,580) nouvelles parts sociales et de les libérer entièrement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible que détient l'actionnaire Participações Morro Vermelho S.A. précitée sur la société d'un montant de douze million deux cent quatre-vingt cinq mille USD (USD 12,285,000.-) correspondant à sept million sept cent soixante-quatre mille cinq cent cinq EUR et douze CENTS (EUR 7,764,505.12.-) suivant la taux de conversion de 1.58220 émit par la Banque Centrale Européenne en date du 21 avril 2008.

L'apport ainsi fait à la société résulte d'une déclaration émise en date de mai 2008 par le représentant légal de Participações Morro Vermelho S.A, précitée, se basant sur des comptes intermédiaires de la société arrêtés au 30 avril 2008, ci-annexée.

Il résulte par ailleurs d'un certificat émis en mai 2008 par la gérance de la Société que:

- la créance apportée est certaine, liquide et exigible;
- il n'existe aucun empêchement pour effectuer l'apport de cette créance de douze million deux cent quatre-vingt cinq mille USD (USD 12,285,000.-).

La différence entre la valeur nominale de la nouvelle part sociale et la valeur totale de l'apport en nature sera transférée à un compte prime d'émission de la Société.

Ladite déclaration et ledit certificat après signature ne varietur par le mandataire ès-qualités qu'il agit et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 7 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital social est fixé à cent onze million trois cent treize mille et six cent EUR (EUR 111,313,600.-) représenté par quatre million quatre cent cinquante-deux mille cinq cent quarante-quatre (4,452,544) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq EUR (EUR 25.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ 43.500.- Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, es-qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. PECHEUX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2008, Relation: LAC/2008/21549. — Reçu trente-huit mille neuf cent soixante-quinze euros (38.975,25.- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008073598/211/137.

(080083786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

COLT Telecom Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 115.679.

In the year two thousand and eight, on the sixth day of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ms Esmee Chengapen, company secretarial manager, residing in Luxembourg, acting as special attorney of the board of directors of COLT Telecom Group S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, Kansallis House, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary as a société anonyme on 13 April 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") under number 1237 of 27 June 2006, whose articles of association have been amended for the last time on 22 February 2008 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial under number 910 of the 12th April 2008, pursuant to a decision of the delegate of the board of directors of the Company on the issue of shares within the authorised capital of 25 April 2008 (the "Decision"), a copy of the Decision which after having been initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed, requested the notary to record its declarations as follows:

(I) Article five paragraphs 1 and 3 of the Articles of Association of the Company provides as follows:

"(1) The authorised capital of the Company is fixed at one billion two hundred fifty million Euro (€1,250,000,000) to be represented by one billion (1,000,000,000) ordinary shares, nominal value one Euro twenty-five cents (€1.25). Any authorised but unissued ordinary shares shall lapse five (5) years after publication of the deed recording the extraordinary general meeting providing for the present authorised share capital held on 26 April 2007 in the Mémorial (or any extension thereof)."

"(3) The Board or delegate(s) duly appointed by the Board may from time to time issue shares out of the total authorised shares at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board or its delegate (s) may in its or their discretion resolve. The holders of ordinary shares shall be entitled to pre-emptive rights in respect of any future issuance of ordinary shares for cash. The Board may though at any time and from time to time in its sole discretion exclude the pre-emptive rights of the shareholders to the extent it deems advisable [...]"

(II) On the basis of the powers granted to the board of directors of the Company as set out under (I) above, and further to the Decision adopted pursuant to a resolution of the board of directors of the Company dated 3 August 2006, the Company has issued two hundred twenty nine thousand, eight hundred thirty-eight (229,838) fully paid shares of a nominal value of one Euro twenty-five cents (€1.25) each, for a total issue price of three hundred and twenty-one thousand, four hundred and one pounds and thirty pence (£ 321,401.30) representing four hundred and fifteen thousand, one hundred and thirteen Euro (€ 415,113.00), at the exchange rate as set out in the attached Decision. A total of two hundred and eighty-seven thousand, two hundred and ninety-seven Euro and fifty cents (€ 287,297.50) are to be allocated to the share capital of the Company and one hundred and twenty-seven thousand, eight hundred and fifteen Euro and fifty cents (€ 127,815.50) are to be allocated to the distributable share premium account.

Evidence of the payment to the Company of the contribution in cash in relation to the above increase of capital at the time of issue of the shares has been shown to the undersigned notary.

(III) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased to a total amount of eight hundred and fifty million, five hundred and thirty-two thousand, nine hundred and two Euro and fifty cents (€ 850,532,902.50) by the issue of two hundred and twenty nine thousand, eight hundred and thirty eight (229,838) new shares of the Company. As a result of such increase of capital, paragraph 2 of article five of the articles of association of the Company is amended so as to read as follows:

"(2) The presently recorded issued share capital of the Company is fixed at eight hundred and fifty million, five hundred and thirty-two thousand, nine hundred and two Euro and fifty cents (€850,532,902.50) represented by six hundred eighty million, four hundred and twenty six thousand, three hundred and twenty-two (680,426,322) ordinary shares, nominal value one Euro twenty-five cents (€1.25) each, all of the said shares being fully paid."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at four thousand Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sixième jour du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Esmee Chengapen, company secretarial manager, résidant à Luxembourg, agissant comme représentant du conseil d'administration de COLT Telecom Group S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg Kansallis House, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné, en tant que société anonyme le 13 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1237 du 27 juin 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 22 février 2008 par acte de Maître Joseph Elvinger, publiés au Mémorial numéro 910 du 12 avril 2008, conformément à une décision du délégué du conseil d'administration de la Société relative à l'émission d'actions dans la limite du capital autorisé du 21 janvier 2008 (la "Décision"), dont une copie, après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, sera enregistrée ensemble avec cet acte, a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

(I) L'article cinq paragraphes 1^{er} et 3 des Statuts de la Société dispose que:

"(1) Le capital social autorisé de la Société est un milliard deux cent cinquante millions d'Euro (€1.250.000.000); il est représenté par un milliard (1.000.000.000) d'actions ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cens (€1,25). Toutes ces actions ordinaires autorisées mais non émises expireront cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié de l'assemblée générale extraordinaire déterminant le présent capital autorisé qui s'est tenue le 26 avril 2007 (ou toute extension de ce capital autorisé)."

"(3) Le Conseil d'Administration, ou un ou plusieurs délégués régulièrement nommés par lui peuvent, à tout moment, émettre des actions, dans la limite du total d'actions autorisées, à tout moment et conformément à toutes dispositions et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'administration ou son/ses délégués pourront déterminer, à leur entière discrétion.

Les porteurs d'actions ordinaires seront en droit de bénéficier de droits préférentiels de souscription en liaison avec toute émission au comptant ultérieure d'actions ordinaires. Le Conseil pourra toutefois, à tout moment, exclure, à son entière discrétion, les droits préférentiels de souscription des actionnaires [...]"

(II) En vertu des pouvoirs conférés au conseil d'administration de la Société tels qu'énoncés au point (I) ci-avant, et selon la Décision conformément à une résolution du conseil d'administration de la Société du 3 août 2006, la Société a émis deux cent vingt-neuf mille, huit cent trente-huit (229,838) actions entièrement libérées d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (€1,25) chacune, pour un prix total d'émission de trois cent vingt et un mille, quatre cent un Livre Sterling et trente pence (£ 321.401,30), représentant quatre cent quinze mille, cent treize Euro (€ 415.113,00), à un taux de change tel qu'indiqué dans la Décision ci-jointe. Un total de deux cent quatre-vingt sept mille, deux cent quatre-vingt dix-sept Euro et cinquante cents (€ 287,297.50) sera attribué au capital social de la Société et cent vingt-sept mille, huit cent quinze Euro et cinquante cents (€ 127,815.50) sera affecté au compte prime d'émission.

Preuve du paiement à la Société de l'apport en numéraire de l'augmentation de capital ci-dessus au moment de l'émission des actions a été donnée au notaire soussigné.

(III) Il résulte de ce qui précède, que le capital social émis de la Société a été augmenté pour atteindre un montant total de huit cent cinquante millions, cinq cent trente deux mille, neuf cent deux Euro et cinquante cents (€ 850.532.902,50) par l'émission de deux cent et vingt-neuf mille, huit cent trente-huit (229.838) nouvelles actions dans la Société. A la suite de l'augmentation de capital, le paragraphe 2 de l'article cinq des Statuts de la Société est modifié et se lira comme suit:

"(2) Le capital actuellement émis et enregistré de la Société est actuellement fixé à huit cent cinquante millions, cinq cent trente deux mille, neuf cent deux Euro et cinquante cents (€ 850.532.902,50); il est représenté par six cent quatre vingt millions cent quatre vingt quatorze mille trois cent vingt neuf (680.426.322) actions ordinaires, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq (€1,25), chacun, lesdites actions ayant été intégralement payée."

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société suite à son augmentation de capital sont estimés à quatre mille euros.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: E. CHENGAPEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, AC, le 09 mai 2008, Relation: LAC/2008/18963. — Reçu deux mille soixante-quinze euros et cinquante-sept cents (2.075,57. - €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008073614/211/120.

(080083858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Azla Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.277.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AZLA HOLDING S.A.

Guy HORNICK / Jean-Pierre DUSSAUSSOIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008074783/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01730. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

West Luxcon Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.810.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Signature / Michael Pohr.

Référence de publication: 2008074781/1955/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02872. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Immowest Lux VI Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 139.125.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty ninth of May.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Immowest Beteiligungs GmbH, having its registered office at A-1010 Vienna, Bankgasse 2, registered with the Austrian Trade Register under number 212803x,

here represented by Flora Gibert, residing professionally at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy hereto attached.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Immowest Lux VI Sarl".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of any two managers together.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of May and ends on the 30th of April, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 30th of April 2009.

Art. 16. Each year, with reference to 30th of April, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by

carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - payment

The share quotas have been subscribed by IMMOWEST BETEILIGUNGS GmbH, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above named Immowest Beteiligungs GmbH, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

The sole partner has passed the following resolutions:

a. The following have been appointed as managers:

- Valerie Cooke, born on 24 May 1977 in Limerick (Ireland), residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Willem-Arnoud van Rooyen, born on 28 July 1975 in Rotterdam (the Netherlands), residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Thomas Hetz, born on 2 October 1960 in Lichtenfels (Germany), residing at Bankgasse 2, A-1010 Vienna (Austria).

b. The duration of their mandate is unlimited.

c. The registered office of the Company is established in Carre Bonn, 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt neuf mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Immowest Beteiligungs GmbH, ayant son siège social Bankgasse 2, A-1010 Vienne, Autriche, immatriculée auprès du registre du commerce autrichien sous le numéro 212803x,

ici représentée par Flora Gibert, ayant son adresse professionnelle au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration ci-jointe.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "Les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou

de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "ImmoWest Lux VI Sarl".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société, en proportion directe du nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier mai et se termine le 30 avril, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 30 avril 2009.

Art. 16. Chaque année, au trente avril, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - libération

Les parts sociales ont été souscrites par Immoweast Beteiligungs GmbH, préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euro.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

a. Sont nommés gérants:

- Valerie Cooke, née le 24 mai 1977 à Limerick (Irlande), demeurant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Willem-Arnoud van Rooyen, né le 28 juillet 1975 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Thomas Hetz, né le 2 octobre 1960 à Lichtenfels (Allemagne), demeurant professionnellement Bankgasse 2, A-1010 Vienne (Autriche).

b. La durée de leur mandat est illimitée.

c. Le siège social de la Société est fixé à Carre Bonn, 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 juin 2008. Relation LAC/2008/22019. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur ff. (signé): FRANCK SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008074195/211/313.

(080084060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Toivo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 139.102.

—
STATUTS

L' an deux mille huit, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

La société anonyme dénommée "FV-INVEST S.A., avec siège social à L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 131.588,

ici représentée par deux de ses administrateurs:

- Madame Véronique REGENWETTER, maître peintre décorateur, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance, et

- Monsieur Fernand CAIXINHA, employé privé, demeurant professionnellement à L-5280 Sandweiler, Z.I. Rohlach.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

Chapitre 1^{er} . Dénomination - Siège social - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "TOIVO S.A.".

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée. La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la promotion, l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers et mobiliers.

En général, la société peut faire toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement. Elle peut s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser ou à le développer.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes à des entreprises dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en mille deux cent quarante (1240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont au porteur, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros des actions dont la cession est demandée, et les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés. Dans les huit jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions en sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et par les soins du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préférence doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée dans les deux mois de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est échu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non-actionnaires qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les actions ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-actionnaires que moyennant l'agrément des propriétaires d'actions représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, le consentement

n'est pas requis lorsque ces actions sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant, et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Le refus d'agrément doit être notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'actionnaire cédant. Celui-ci peut alors obliger ses co-actionnaires à acheter ou à faire acheter les actions dont la cession est envisagée.

La valeur d'une action est fixée chaque année lors de l'assemblée générale ordinaire.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions applicables au changement des statuts.

Chapitre 2. Administration - Surveillance

Art. 8. Conseil d'administration. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et sont toujours révocables par elle; les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 9. Présidence. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale.

Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le président du conseil qui les présidera. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 10. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

A la suite d'une modification statutaire, le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des statuts coordonnés.

La société se trouve engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature de son président, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques et en justice.

Art. 11. Délégation des pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il appartient au conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

Dans le cadre de la gestion journalière, la société peut être engagée par la signature individuelle de la (des) personne(s) désignée(s) à cet effet, dans les limites de ses (leurs) pouvoirs.

Art. 12. Délibérations du conseil. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, courriel ou télécopie est admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, courriel ou télécopie.

Les administrateurs peuvent également participer au conseil d'administration par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Art. 13. Décisions du conseil. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Des décisions peuvent également être prises par résolutions circulaires signées par tous les administrateurs.

Art. 14. Commissaire. La surveillance de la société est confiée à un commissaire, actionnaire ou non, nommé pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligible et toujours révocable.

Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un réviseur d'entreprises, à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises.

Chapitre 3. Assemblée générale

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. Fonctionnement. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin à dix (10.00) heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est non ouvré, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvré suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Les actionnaires peuvent également participer à l'assemblée générale par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée générale dont les délibérations sont retransmises de façon continue. L'assemblée générale tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre 4. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 18. Attribution des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq (5) pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions légales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Chapitre 5. Généralités

Art. 19. Dispositions légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Le comparant précité a souscrit la totalité des mille deux cent quarante (1.240) actions créées.

Ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Madame Véronique REGENWETTER, maître peintre décorateur, née à Luxembourg, le 31 octobre 1963, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance,

b) Monsieur Fernand CAIXINHA, employé privé, né à Luxembourg, le 3 juin 1973, demeurant professionnellement à L-5280 Sandweiler, Z.I. Rohlach,

c) Madame Mariette GIVER, sans état, née à Neudorf, le 26 mai 1935, demeurant à Luxembourg, demeurant à L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance.

2. Est appelé aux fonctions de commissaire:

- La société anonyme PREMIUM ADVISORY PARTNERS S.A., avec siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, RCS Luxembourg, numéro B 136.449.

3. Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes elles ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: Véronique REGENWETTER, Fernand CAIXINHA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg, AC, le 22 mai 2008, Relation: LAC/2008/20535. — Reçu à 0,50 %: cent cinquante-cinq euros (€ 155.-).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 juin 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008073626/222/211.

(080083783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Galaxy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.667.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008073574/5770/12.

(080083031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Centrum NS Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 85.523.

L'an deux mille huit, le sixième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Centrum NS Luxembourg S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.523, ayant un capital social de 12.500 EUR (la Société), constituée suivant un acte de Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 10 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 661 du 29 avril 2002. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois

suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, le 7 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1752 du 10 décembre 2002.

Ont comparu:

1) Apsys Investment S.à.r.l, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.881, ayant un capital social de 12,500 EUR,

Ici représentée par M. Olivier Gerard-Coester, avec adresse professionnelle à Paris, en vertu d'une procuration donnée le 6 mai 2008,

2) Manufaktura S.A.S, une société par actions simplifiée de droit français, avec siège social au 23bis, avenue de Messine 75008 Paris (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 451.361.166,

Ici représentée par M. Georges Babinet, avec adresse professionnelle à Paris, en vertu d'une procuration donnée le 6 mai 2008,

3) Matignon Abbeville S.A.S, société par actions simplifiée de droit français, avec siège social au 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 392.843.298,

Ici représentée par M. Nicolas Billaud, avec adresse professionnelle à Paris, en vertu d'une procuration donnée le 6 mai 2008.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire d'acter que:

I. l'intégralité du capital social est représenté à l'Assemblée;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) de sorte à porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros), par l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes à EUR 250 (deux cent cinquante euros) chacune;

3. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 2. ci-dessus;

4. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 10.000 (dix mille euros) afin de réduire le capital social de la Société de EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros), représenté par 100 (cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 250 (deux cent cinquante euros) chacune, à EUR 15.000 (quinze mille euros) par le remboursement des 40 (quarante) parts sociales détenues par Manufaktura S.A.S (les Parts Remboursées) ayant une valeur nominale de EUR 250 (deux cent cinquante euros) chacune;

5. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts afin de refléter l'augmentation et la réduction du capital social adoptées aux points 2. et 4. ci-dessus;

6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de VISTRA Luxembourg S.à.r.l pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes et à l'annulation des Parts Remboursées dans le registre des associés de la Société;

7. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte que les associés ont renoncé aux convocations d'usage.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) de sorte de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros), par l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes à EUR 250 (deux cent cinquante euros) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription et libération

Apsys Investment S.à.r.l, susnommée et représentée comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à l'augmentation de la valeur nominale des 20 parts sociales qu'elle détient de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune à EUR 250 (deux cent cinquante euros) chacune,

Manufaktura S.A.S, susnommée et représentée comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à l'augmentation de la valeur nominale des 40 parts sociales qu'elle détient de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune à EUR 250 (deux cent cinquante euros) chacune,

Matignon Abbeville S.A.S, susnommée et représentée comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à l'augmentation de la valeur nominale des 40 parts sociales qu'elle détient de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune à EUR 250 (deux cent cinquante euros) chacune,

et libérer entièrement cette augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes pour un montant total de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) par un apport en nature.

L'apport en nature consiste en un apport en nature d'une créance constituée par la prime d'émission d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) que les associés ci-dessus ont à l'égard de la Société (la Créance).

L'apport en nature de la Créance, d'un montant total de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est entièrement affecté au compte capital social nominal de la Société.

La valeur de l'apport en nature de la Créance ci-dessus a été certifiée par, entre autres, un bilan de la Société daté du 6 mai 2008 et signé pour accord par un gérant de la Société et un certificat daté du 6 mai 2008 émis par un gérant de la Société disant que:

1. le bilan annexé du 6 mai 2008 indique que des créances d'associés d'un montant au moins égal à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) portées en prime d'émission sont immédiatement dues et à payer par la Société à Apsys Investment S.à.r.l, Manufaktura S.A.S et Matignon Abbeville S.A.S;

2. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance telle que figurant au bilan ci-joint est d'un montant au moins égal à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) et depuis la date dudit bilan, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;

3. la Créance apportée à la Société est librement transférable et n'est soumise à aucune restriction ou grevée d'un gage ou autre droit en limitant sa transférabilité ou en réduisant sa valeur;

4. toutes les formalités de transfert de propriété juridique de la Créance apportée à la Société ont été accomplies.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital de la Société d'un montant de EUR 10.000 (dix mille euros) afin de porter le capital social de la Société de EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros), représenté par 100 (cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 250 (deux cent cinquante euros) chacune, à EUR 15.000 (quinze mille euros) par le remboursement des 40 (quarante) parts sociales détenues par Manufaktura S.A.S ayant une valeur nominale de EUR 250 (deux cent cinquante euros) chacune (le Remboursement des Parts), un avis de remboursement a été adressé par la Société à Manufaktura S.A.S à cette fin.

L'Assemblée reconnaît que le Remboursement des Parts n'a pas pour effet de réduire les actifs nets en deçà du total du capital souscrit et des réserves non distribuables de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'annuler les Parts Remboursées. En conséquence, le capital souscrit est réduit d'un montant de EUR 10.000 (dix mille euros) et est porté de son montant actuel de EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros) à EUR 15.000 (quinze mille euros) représenté par 60 (soixante) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 250 (deux cent cinquante euros) chacune.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 15.000 (quinze mille euros) représenté par 60 (soixante) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 250 (deux cent cinquante euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Septième résolution

L'Assemblée décide de donner tous pouvoirs au conseil de gérance d'annuler les Parts Remboursées et de rembourser Manufaktura S.A.S, ainsi que de réaliser les formalités afférentes. En particulier, le conseil de gérance devra déterminer la portion du prix de remboursement au delà de la valeur nominale des Parts Remboursées et la façon de les rembourser.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité au conseil de gérance, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de

VISTRA Luxembourg S.à.r.l pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes et à l'annulation des Parts Remboursées dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 1.500.- (mille cinq cents euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. GERARD-COESTER, G. BABINET, N. BILLAUD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2008. Relation: LAC/2008/18601. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,50% = 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008073603/242/139.

(080083889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Belano Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 24.102.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008073582/242/12.

(080082624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Athamas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.279.

In the year two thousand and eight, on the eighth of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "ATHAMAS S.A.", a Luxembourg "société anonyme", joint stock company having its registered office at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B number 136.279, incorporated by deed established on the 23rd of January 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 633 of the 13th of March 2008.

The meeting is presided by Mr Fons MANGEN, Réviseur d'entreprises, residing in Ettelbruck.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1.000 (thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 10.168,- so as to raise it from its present amount of EUR 31.000,- to EUR 41.168,- by the issue of 328 new shares having a par value of EUR 31,- each, with a total issue-premium of EUR 350.632,- by contribution in cash.

2.- Amendment of the 1st paragraph of article 1 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 10.168,- (then thousand hundred sixty-eight Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 31.000,- (thirty-one thousand Euros) to EUR 41.168,- (forty-one thousand hundred sixty-eight Euros), by the issue of 328 (three hundred twenty-eight) new shares having a par value of EUR 31,- (thirty-one Euros) each, together with a total issue-premium of EUR 350.632,- (three hundred fifty thousand six hundred thirty-two Euros).

Second resolution

The meeting, after having stated that the actual shareholders waived to their preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the 328 (three hundred twenty-eight) new shares:

- a) Mr Fabrice QUEGUINEUR, for 274 (two hundred seventy-four) shares;
- b) Mr Damien DUMONT, for 27 (twenty-seven) shares;
- c) Mr Jean-François VINCKE, for 27 (twenty-seven) shares.

Intervention - subscription - payment

Thereupon intervene the prenamed subscribers, represented by Mr Fons MANGEN, prenamed, by virtue of proxies, remaining here attached;

And they declared to subscribe to the 328 (three hundred twenty-eight) new shares, each of them the number to which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 360.800,- (three hundred sixty thousand eight hundred Euros), making for the corporate capital the amount of EUR 10.168,- (ten thousand hundred sixty-eight Euros) and for the issue premium the amount of EUR 350.632,- (three hundred fifty thousand six hundred thirty-two Euros), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the 1st paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"The corporate capital is set at EUR 41.168,- (forty-one thousand hundred sixty-eight Euros), consisting of 1.328 (thousand three hundred twenty-eight) shares in registered form with a par value of EUR 31,- (thirty-one Euros) per share."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand two hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le huit mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ATHAMAS S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 136.279, constituée suivant acte reçu le 23 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 633 du 13 mars 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fons MANGEN, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 10.168,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 41.168,- par l'émission de 328 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 31,- chacune, avec une prime d'émission totale de EUR 350.632,-, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente du 1^{er} paragraphe de l'article 1^{er} des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 10.168,- (dix mille cent soixante-huit Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à EUR 41.168,- (quarante et un mille cent soixante-huit Euros), par l'émission de 328 (trois cent vingt-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un Euros) chacune, ces actions nouvelles étant émises avec une prime d'émission de EUR 350.632,- (trois cent cinquante mille six cent trente-deux Euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 328 (trois cent vingt-huit) actions nouvelles:

- a) Monsieur Fabrice QUEGUINEUR, pour 274 (deux cent soixante-quatorze) actions;
- b) Monsieur Damien DUMONT, pour 27 (vingt-sept) actions;
- c) Monsieur Jean-François VINCKE, pour 27 (vingt-sept) actions.

Intervention - souscription - libération

Ensuite interviennent les souscripteurs prénommés, représentés par Monsieur Fons MANGEN, prénommé, en vertu de procurations restant annexées au présent acte;

lesquels ont déclaré souscrire aux 328 (trois cent vingt-huit) actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 360.800,- (trois cent soixante mille huit cents Euros), faisant pour le capital social le montant de EUR 10.168,- (dix mille cent soixante-huit Euros) et pour la prime d'émission le montant de EUR 350.632,- (trois cent cinquante mille six cent trente-deux Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 41.168,- (quarante et un mille cent soixante-huit Euros), représenté par 1.328 (mille trois cent vingt-huit) actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un Euros) par action."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. MANGEN, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2008. Relation: LAC/2008/19775. — Reçu mille huit cent quatre euros (1.804.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 MAI 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008073594/211/129.

(080083655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.